

Genappe, première cité wallonne à disposer d'une station de véhicules électriques partagés

Deux véhicules ouverts au public pour faire ses courses ou aller voir des amis. Le personnel de la Ville, qui envisage déjà une station pour chaque village, y aura aussi accès.



La Ville de Genappe est prête à partager son cahier des charges pour que d'autres communes suivent son exemple. - J.-P. D.V.



Par [Jean-Philippe de Vogelaere \(/15570/dpi-authors/jean-philippe-de-vogelaere\)](/15570/dpi-authors/jean-philippe-de-vogelaere).

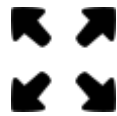
Journaliste de la cellule wallonne

Le 9/10/2020 à 15:53

Est-ce que c'est le bon moment pour les familles de se débarrasser d'un deuxième véhicule coûteux et polluant ? En tout cas, à Genappe, une alternative est désormais proposée aux habitants avec l'ouverture, ce samedi, rue de la Station, le long du Ravel, de la première station de véhicules électriques partagés de Wallonie. Sans frais d'abonnement, mais avec une tarification de 4 euros de l'heure (ou 29 euros pour 24 heures), plus 20 centimes par kilomètre, deux véhicules Renault Zoé sont mis à disposition, qui pour faire ses courses, qui pour aller dire bonjour à des amis.

« Voilà qui entre dans le cadre de notre plan stratégique transversal et qui doit répondre aux enjeux climatiques et de mobilité durable auxquels nous sommes confrontés, sourit le bourgmestre Gérard Couronné (MR sur la liste MR-CDH), ravi d'apprendre du représentant du ministre Philippe Henry (Ecolo), absent

pour cause de quarantaine, que Genappe était la première cité wallonne à être équipé d'un tel type de station. Voilà qui entre aussi dans le cadre de la nouvelle législation européenne qui souhaite que l'objectif de réduction des émissions pour 2030 soit augmenté pour atteindre 60 % en dessous des niveaux enregistrés en 1990. Nous donnons ainsi l'exemple à d'autres communes et nous sommes d'ailleurs prêts à proposer le cahier de charges spécial mis au point pour l'occasion, afin que l'on ne refasse pas 36 fois le même travail. »



Cahier des charges à partager

Un appel du pied bien entendu par la Région wallonne et par la Province du Brabant wallon par l'entremise de son futur président du collège, Tanguy Stuckens (MR), venu en remplacement de Marc Bastin, le député provincial en charge de la Mobilité, lui-même en attente des résultats d'un test Covid.

Ce cahier des charges prévoit que la Ville de Genappe finance le système proposé par AutoMotors Share et le groupe Renault Motors à raison de 6.600 euros par an et par véhicule. Une manière de se réserver 80 heures de location par mois pour permettre au personnel communal de réaliser ses déplacements professionnels.

« Tout ce que le public réservera sera un plus dans l'opération, précise Steve Monfort, l'administrateur délégué de Renault Motors. Car, une fois à l'équilibre, les bénéfices dégagés par le système seront partagés entre la Ville et nous. »

C'est que Genappe a de l'ambition. Comme le conclut l'échevin Vincent Girboux (MR), en charge de la Transition : « Tout dépendra évidemment du succès de la formule, mais nous pensons que ce sera positif et que cela nous permettra de pouvoir disposer à terme d'une station dans chacun des huit villages de notre entité. »

Utilisation, mode d'emploi

Dès ce samedi, du personnel d'AutoMotors Share sera présent rue de la Station, à Genappe, pour expliquer aux personnes intéressées la manière dont fonctionne ce nouveau système de véhicules partagés électriques. L'occasion d'offrir également des bons d'une valeur de quinze euros pour réaliser un test.



Pour entrer dans une des deux Zoé mis en partage, Jérémy Bourguet, le responsable du service de location, nous explique qu'il faudra d'abord télécharger l'application « Share Mobility » et, la première fois, faire une photo de sa carte d'identité, de son permis de conduire et de sa carte de crédit. L'occasion de se créer un compte. L'application donnera ensuite accès aux disponibilités des véhicules et leur taux de recharge, afin de procéder à la réservation. Pour l'instant, les véhicules doivent être pris et redéposés à la rue de la Station, mais il n'est pas interdit d'imaginer dans un futur proche que vous puissiez prendre un véhicule laissé le long de la voie publique dans une autre commune.

En attendant, avant de démarrer, on demandera de prendre quatre photos aux quatre coins du véhicule afin de faire constater des griffes ou des coups. Qu'ils aient déjà été signalés par le locataire précédent ou pas. Dans ce dernier cas, une recherche sera faite pour en connaître l'origine, la société de location étant consciente que du vandalisme peut toujours être possible.

Etre proactif à la circulation

Une fois cette étape franchie, vous pourrez prendre la clé dans la boîte à gants et retirer le câble de rechargement de la borne. La clé, elle, ne sert à rien en tant que tel. Elle permet juste de pouvoir pousser sur le bouton de démarrage. Et là, surprise, aucun bruit ne sort du moteur. C'est bien un véhicule électrique qui, jusque 30 km/h, est équipé d'un dispositif sonore permettant aux piétons de savoir qu'un véhicule approche. Au-delà de cette vitesse, le dispositif se coupe instantanément.

Autre surprise lors de la conduite, on vous conseille en deçà d'un taux de chargement de 92 %, de rouler en mode « B » qui permet de recharger la batterie, à la manière d'un frein moteur, quand on n'appuie pas sur l'accélérateur : « Il faut pour cela être proactif à la circulation. Mais, sur une autonomie théorique de 395 km, je dispose en moyenne d'une autonomie aux alentours des 325 kilomètres. Tout dépend évidemment si l'on utilise beaucoup la radio, Google Maps, le GPS ou le chauffage... »

A la fin du temps d'utilisation, il faudra remettre la clé dans la boîte à gants et remettre le câble de rechargement à la borne pour que le compte soit désactivé et le compte débité du montant horaire et du nombre de kilomètres parcourus. Si la batterie est vide, il faudra compter trois heures pour la recharger complètement.

Enfin, en cas d'accident, un constat doit être réalisé, le véhicule étant assuré à cet effet. Et en cas de panne, une assistance est prévue. Heureusement, un troisième véhicule est toujours prêt à être mis à disposition pendant la période d'indisponibilité d'un véhicule.



Votre journal en version numérique

Accédez à tous les décryptages
de la rédaction dès minuit

[Je consulte \(https://journal.lesoir.be/\)](https://journal.lesoir.be/)

Commentaire *

Signature * Centre de lecture publique

Quelques règles de bonne conduite avant de réagir (<http://plus.lesoir.be/services/charte>)

Poster